



Mémoire

Réalisé par le Centre régional d'intégration de Namur (C.A.I.) et l'ensemble des acteurs du Plan provincial et local d'intégration autour de l'accueil et de l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère

• élections communales 2018 •

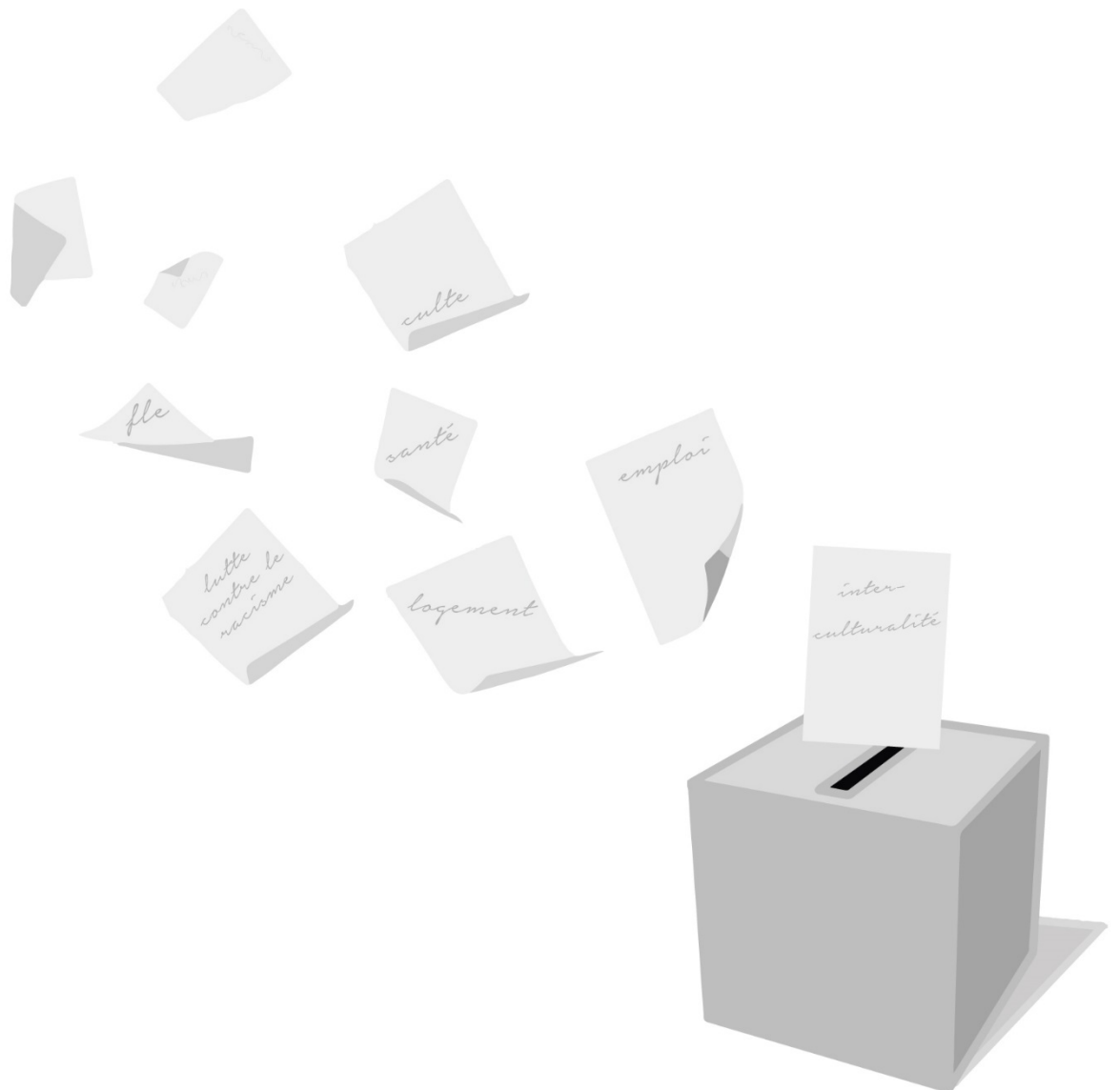


Table des matières

■ Nos principaux points d'attention	4
■ Introduction.....	7
■ Des droits fondamentaux pour tou-te-s.....	9
■ Les recommandations	10
□ Droit à l'épanouissement social et culturel	11
□ Droit à l'éducation, à l'enseignement et à la formation	18
□ Droit à un logement décent et à un environnement sain	22
□ Droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale	26
□ Droits à un revenu digne & Droit au travail	30
□ Dimensions transversales.....	34
■ Comment agir ?	38
■ Pour en savoir plus sur les termes usuels.....	39
■ Quelques chiffres sur notre province.....	43
■ Sources.....	44

• élections communales 2018 •

■ Nos principaux points d'attention

Les difficultés que rencontrent les personnes étrangères ou d'origine étrangère sont identiques à celles rencontrées par tout autre citoyen, parfois vivant dans des conditions de précarité. Ce sont notamment :

- Des problèmes d'accès à l'emploi, au logement ou encore aux soins de santé ;
- Des problèmes de mobilité dans les zones rurales ;
- Des problèmes pour faire garder leurs enfants en bas âge ;
- Ou encore des problèmes de discrimination¹ (handicap, orientation sexuelle, âge, fortune, état civil, convictions politiques ou syndicales, état de santé, caractéristiques physiques ou génétiques, naissance, origine sociale).

S'y ajoutent, en sus, des spécificités qui leur sont propres :

- Des problèmes liés à la langue ;
- Des problèmes liés à la méfiance qui leur est portée sur fond de stéréotypes ou de préjugés ;
- Ou même des problèmes de discrimination² et de racisme (les critères dits « raciaux » parmi lesquels : prétendue race, couleur de peau, nationalité, ascendance, particulièrement origine juive, et origine nationale ou ethnique, ainsi que d'autres critères tels que les convictions philosophiques ou religieuses).

Au C.A.I., nous travaillons quotidiennement à améliorer l'accès aux droits fondamentaux. Il faut comprendre qu'en améliorant l'accès à ces droits pour les personnes étrangères, c'est l'accès pour tous qui est facilité.

L'accès aux services est également un constat que nous faisons régulièrement. Pour améliorer ces situations dans le cadre des autorités communales, il est essentiel de former les agents communaux à la relation interculturelle, ou d'optimiser les outils de communication afin de les rendre compréhensibles et utilisables pour des personnes qui ne lisent pas le français ou qui n'en comprennent pas toutes les subtilités et le vocabulaire à l'écrit.

Le C.A.I. et les acteurs qui ont contribué à ce mémorandum pensent, avant tout, que **l'ensemble des recommandations présentées ici peuvent avoir un impact positif pour tous les habitants** de la province de Namur. Certes, quelques recommandations ont pour bénéficiaires spécifiques les personnes étrangères ou d'origine étrangère, avec toutefois des répercussions positives pour toute la société.

¹ Cf. les 19 critères de discrimination d'Unia, sur <https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/les-19-criteres-de-discrimination>

² Ibidem.

- ① **La lutte contre les discriminations comme souci de tous les instants et dans l'intérêt des personnes et du collectif.** Pourquoi lutter contre les discriminations ? Parce qu'elles sont présentes dans tous les domaines de la vie – dans la recherche d'emploi, sur le lieu de travail, pendant la recherche d'un logement, dans les festivals, etc. En plus d'être illégales, elles nuisent à l'épanouissement individuel et au développement économique, social et culturel de notre société.

- ② **La suppression ou le contournement des barrières sur le chemin de la formation comme premier impératif à un parcours d'intégration obligatoire.** Pourquoi faire tomber les barrières ? Parce que le parcours d'intégration est obligatoire et que se rendre aux formations à la citoyenneté et/ou à la langue française engendre des coûts liés à la mobilité, à la garde des enfants, voire à la prise de congé lorsque la personne travaille.

- ③ **Le vivre ensemble et la cohésion sociale comme recherche permanente, l'inclusion comme exigence.** Pourquoi persévérer avec ces concepts ? Parce qu'une société se construit tous les jours et n'atteint jamais un point d'achèvement à partir duquel toute chose deviendrait tout aussi parfaite qu'immuable. La cohésion sociale et le vivre ensemble constituent des variables reposant sur du long terme. S'arrêter un jour, c'est prendre le risque de devoir recommencer sur un socle moins stable le lendemain. Quant à l'inclusion – une société inclusive – elle est un impératif dès lors que la diversité de notre société est reconnue.

Mémorandum

■ Introduction

Le 14 octobre prochain, nous aurons l'occasion de nous prononcer sur le nom de nos futur-e-s représentant-e-s politiques au niveau communal. Ces élus auront la responsabilité d'élaborer les politiques locales qui, au plus proche des citoyens quelles que soient leurs origines, touchent notre quotidien. Ce rendez-vous entre deux législatures requiert une attention particulière de notre part. En tant que citoyens, nous sommes concernés, engagés et responsables.

La politique d'intégration au niveau communal

Le Centre d'action interculturelle (C.A.I.) en tant que centre régional pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère, en **s'appuyant sur les constats et les priorisations des acteurs de terrain**, a rédigé un mémorandum présentant les souhaits partagés en matière d'accueil et d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère. Les priorités listées dans ce document, fruit d'une consultation des acteurs de terrain et participants du Plan provincial et local d'intégration (PPLI)³, reflètent cependant des préoccupations communales en connexion directe avec l'actualité régionale, fédérale, voire mondiale. Elles s'accordent avec un travail préliminaire des Centres Régionaux d'Intégration compilé par le Dispositif d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration (DisCRI) et intitulé *Mémorandum pour une commune interculturelle*⁴. De la même manière, les acteurs qui ont pris part à la co-construction de mémorandum et le C.A.I. peuvent être satisfaits de l'orientation générale donnée à leurs priorités. Elles s'inscrivent dans la même direction que les mémorandums d'autres acteurs majeurs de notre secteur.

Pilier essentiel de la politique d'intégration régionale, le Décret⁵ qui régit cette politique a été revu en 2016 et est à nouveau en cours de révision. Le C.A.I. et tous les acteurs de terrain espèrent que les futur-e-s responsables communaux auront à cœur de mettre en œuvre les dispositions prévues à leur niveau. Parmi celles-ci, l'orientation par les agents communaux des personnes nouvellement inscrites au registre des étrangers vers les bureaux d'accueil pour leur parcours d'intégration.

³ Cf. définition du Plan provincial et local d'intégration à la page 26.

⁴ Ce mémorandum est sur le site du DisCRI, url :

http://www.discr.be/electionslocales18/Memorandum_elections_2018.pdf

⁵ Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, dans son Livre II relatif à l'Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère modifié par le Décret du 28 avril 2016.

Le C.A.I. insiste aussi sur la complémentarité essentielle des Plans de cohésion sociale et du Plan provincial et local d'intégration. L'attention particulière accordée à l'accès aux droits fondamentaux est le pont le plus clair entre ces dispositifs. Ce qui est d'ailleurs recommandé dans le texte du décret en cours de révision. Soulignons que ce mémorandum est aussi une source d'inspiration pour des politiques supra-communales et des politiques provinciales.

Le rôle des CRI

Les centres régionaux d'intégration ont pour mission de :

- Développer, mettre en œuvre et organiser le parcours d'intégration. Dans ce cadre, ils organisent les bureaux d'accueil au sein desquels est dispensé le module d'accueil ;
- Accompagner les initiatives locales d'intégration dans le cadre des plans locaux d'intégration ;
- Encourager la participation sociale, économique, culturelle et politique des personnes étrangères ou d'origine étrangère et les échanges interculturels ;
- Coordonner les activités d'intégration sur leur ressort territorial, notamment dans le cadre des plans locaux d'intégration ;
- Former des intervenants agissant dans le domaine de l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère et le dialogue interculturel ;
- Récolter sur le plan local des données statistiques disponibles ;
- Se concerter avec les autres centres régionaux afin de mener des politiques cohérentes en Wallonie.⁶

LÉGITIMITÉ DE LA DÉMARCHÉ

Depuis les prémises de la construction du Plan provincial et local d'intégration (PPLI), le C.A.I. fonctionne en privilégiant la co-construction avec les acteurs de terrain, ses partenaires, et les personnes étrangères ou d'origine étrangère, ses publics directs et indirects. Si ce mémorandum est pertinent, c'est qu'il tire sa légitimité des constats patiemment récoltés par les acteurs de terrain, par les plateformes et groupes de travail du PPLI ou directement des personnes étrangères et leurs accompagnateurs interculturels du C.A.I.

À partir des constats, nous avons proposé des formulations de recommandations que les acteurs de terrain ont validées, parfois modifiées, souvent affinées, au travers d'une consultation en ligne. La seule déformation par laquelle nous pourrions avoir transgressé leurs propos est celle de la trop forte synthétisation.

La consultation en ligne a été adressée à un total de 265 organismes distincts. Parmi eux, nous avons 59 répondants dont 57 organismes distincts, c'est-à-dire plus de 22 % de réponses.

... au bénéfice des personnes étrangères ou d'origine étrangère

Ce travail est la compilation des recommandations pour améliorer les pratiques et en suggérer de nouvelles. Ces recommandations ont pour bénéficiaires finaux, directs ou le plus souvent indirects, les personnes étrangères ou d'origine étrangère.

⁶ DGO5 Pouvoirs locaux et action sociale, « Centre Régional d'Intégration », consulté le 25 juillet 2018, url : <http://actionsociale.wallonie.be/integration/centre-regional-integration>

Cependant, la clé de lecture que nous utilisons, celle des droits fondamentaux, nous permet d'affirmer que toute avancée qui sera faite en faveur des personnes étrangères ou d'origine étrangère aura tout **autant de répercussion positive sur la population des communes**. Car toute avancée pour les droits fondamentaux des plus démunis a un impact dans le même sens pour l'ensemble de la société.

De même, le droit de vote des personnes étrangères constitue un élément essentiel de leur participation au fonctionnement de la *cit*é et donc de leur intégration.

■ Des droits fondamentaux pour tou-te-s

Ce mémorandum est avant tout à replacer dans la continuité des travaux du PPLI, entamés depuis 2016, en co-construction avec les acteurs de terrain et en co-pilotage avec la Province de Namur et le Centre local de promotion de la santé de Namur (CLPS). Il adopte une structure identique. C'est-à-dire qu'il s'organise selon les **droits fondamentaux explicités à l'article 23 de la Constitution** auxquels nous y avons ajouté un axe « dimensions transversales ». De cette façon, nous prenons en compte les préoccupations du quotidien des citoyens qui, comme son nom l'indique, sont transversales au découpage des autres droits.

Comment lire les recommandations ?

Chacune des recommandations ci-dessous a une place bien précise dans sa thématique. Elle est déterminée par le degré d'adhésion des répondants à la consultation en ligne. Si certaines d'entre elles obtiennent une adhésion plus forte, elles n'en restent pas moins toutes prioritaires pour se rapprocher d'une société interculturelle où il fait bon vivre ensemble.

Notons enfin que les encadrés sont soit, sur fond grisé, des extraits anonymisés de la consultation en ligne complétée par les acteurs de terrain soit, sur fond bleuté, des extraits d'autres mémorandums ou publications d'acteurs de terrain ou d'organismes. Ces extraits complètent, renforcent ou explicitent les propos tenus dans la section où cet encadré se situe.



Les recommandations

• élections communales 2018 •

❑ Droit à l'épanouissement social et culturel



□ INTERCULTURALITÉ ET VIVRE ENSEMBLE

Nous constatons

L'actualité des dernières années a contribué à tendre les relations sociales, au point de banaliser certains discours, voire de polariser l'opinion publique. Dans le climat actuel, les minorités se sentent perçues différemment, stigmatisées, parfois discriminées. Les personnes étrangères ou d'origine étrangère insistent sur l'impact négatif d'une image qui ne correspond qu'à une part marginale de la population résidant en Belgique. La cohésion sociale s'en trouve affectée.

Les religions et convictions philosophiques, mises à nouveau sur le devant de la scène, génèrent de nombreuses interrogations. Les pratiquants ou les tenants d'une philosophie sentent qu'ils doivent mieux expliquer leur positionnement. Les professionnels de différents secteurs (ex. action sociale, jeunesse, insertion socioprofessionnelle, etc.) se sentent désemparés face à certaines questions et réclament davantage d'information ou de formation.

Les discours et parfois les actes racistes, auxquels s'ajoutent les discriminations, sont tellement présents que leurs victimes potentielles en viennent à amender leurs actes afin d'être sûres qu'elles ne les vivront pas. Les conséquences sur leur épanouissement culturel et social pourraient être considérables.

"Le tissu associatif est présent sur le territoire. Les missions des élus communaux sont de travailler avec lui, de soutenir ses activités et de les promouvoir. Le pouvoir communal étant le plus proche du citoyen, il est celui qui permet la prise en compte des spécificités du territoire, de ses besoins et attentes et ainsi le développement de politiques spécifiques. Politiques qui n'appartiennent pas au seul pouvoir politique... Ainsi, pour prendre toute la mesure de ces spécificités, il s'agit de s'appuyer sur un acteur encore plus proche du citoyen, à savoir l'associatif. Ensemble, il est possible de créer une politique cohérente. Chacun de son côté, on ne peut rien tout seul. Le politique doit rassembler et favoriser le travail en commun de ces associations. J'ajouterais qu'il faut soutenir les petites initiatives, comme les grandes. La multiplication d'un véritable travail à petite échelle, impliquant de petits nombres de citoyens, doit être appréciée pour la qualité des changements qu'elle peut générer."

Témoignage d'un acteur de terrain

En 2017, Unia a ouvert 782 nouveaux dossiers concernant les critères dits « raciaux », soit 34,8% des dossiers. Il s'agit d'une augmentation de 12% par rapport à 2016.

Unia, Rapport annuel chiffres. Année 2017



Nous recommandons

- 1- Soutenir le secteur de l'intégration, dont les associations de d'immigrés, en écoutant leurs constats et analyses, en réfléchissant avec elles aux besoins et demandes des populations immigrées ainsi qu'à la façon de les rencontrer pour construire un vivre ensemble inclusif.
- 2- Garantir la neutralité et la qualité des services communaux envers tous les citoyens et résidents. La neutralité, la non-discrimination et l'impartialité constituent des obligations professionnelles essentielles pour les fonctionnaires qui sont en contact avec les citoyens et les résidents. La proximité du pouvoir communal exige d'autant plus de lui une qualité d'accueil de façon à favoriser la cohésion sociale. Si certains secteurs sont formés à l'interculturalité, d'autres ne le sont pas. Il s'agit donc que tous les membres du personnel soient formés. Or, tout service communal ou presque, est susceptible de rencontrer un public diversifié. En interne également, parmi les agents, on compte une diversité culturelle.

-3- Garantir le principe de laïcité qui est établi (dans les limites des règlements d'ordre intérieur) une équité dans l'expression des convictions religieuses et philosophiques.

-4- Permettre l'accès à tou-te-s aux activités organisées par les établissements sportifs et culturels en faisant en sorte que ni le prix, ni le statut administratif des participants ne soient un frein à l'inscription.

-5- Favoriser les actions interculturelles sur le territoire communal.

-6- Construire et voter une motion « commune hospitalière » avec comme point de départ la proposition du CNCD-11.11.11.

-7- Promouvoir l'information et la sensibilisation des citoyens aux principes de la démocratie, des droits humains et du vivre ensemble afin de déconstruire les discours liberticides.

-8- Développer une stratégie globale de construction d'une commune interculturelle (ex. création d'un échevinat porteur de cette matière).

-9- Renforcer la cohésion, c'est-à-dire la réduction des inégalités, en partenariat avec le tissu associatif grâce à une politique globale à élaborer au profit de toutes et tous, c'est-à-dire sans viser un public présentant une caractéristique « X » mais tout le monde car nous sommes toutes et tous concerné-e-s.

-10- Mettre en lumière les causes des migrations et l'apport des immigrés dans la société et la culture contribuant de la sorte à réduire la distance entre les citoyens.

-11- Informer les personnes étrangères du droit qu'elles ont de voter aux élections communales.

-12- Inviter les associations en contact direct avec les personnes étrangères à s'inscrire davantage dans l'attribution de tickets Article 27.

Renforcer les droits culturels des 25% des Namurois qui vivent sous le seuil de pauvreté. En effet, dans le cadre de ces actions, nous préservons des places à des participants qui sont dans des situations précaires via Article 27 ou le réseau de nos partenaires, AMO, plateforme Jeunesse, etc. Les résidences d'artistes qui interviennent dans le quartier, les spectacles et le cinéma en plein air gratuits dans la cour facilitent la participation de personnes qui vivent dans la précarité et/ou d'habitants du quartier qui ont peu d'accès à la culture ou qui en sont éloignés.

Centre culturel de Namur, Rapport d'activités 2017

Les acteurs suggèrent également

- Rassembler et collaborer avec les acteurs présents sur le terrain afin de prendre en compte tant les spécificités du territoire que les besoins et attentes des citoyens, dans le but de créer des politiques cohérentes.
- Soutenir et renforcer les initiatives et structures existantes, dont les associations d'immigrés, qui assurent déjà tout un travail d'analyse, de réflexion, d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère, plutôt que de créer d'autres instances dans ce but.

- Favoriser par tous les moyens possibles l'accès pour toutes et tous aux activités sportives et culturelles (ex. Article 27 pour réduire le frein financier, accompagnement des personnes et médiation interculturelle pour agir sur les freins sociaux et culturels, etc.).

[...] le mouvement laïque encourage les autorités locales et les responsables de CPAS à engager des médiateurs jouant le rôle d'interface entre les administrations et les citoyens, de manière neutre et impartiale

**CAL, Élections communales et provinciales
2018**

□ LUTTE CONTRE LE RACISME ET DÉCONSTRUCTION DES STÉRÉOTYPES ET PRÉJUGÉS



Nous recommandons

- 1- Encourager et soutenir les écoles, le milieu associatif, la police locale, les services communaux et tous les autres acteurs à mettre en place des mesures de lutte contre le racisme et la discrimination raciale (formations, sensibilisations, etc.). Car c'est dès l'enfance que les préjugés se construisent, et c'est tout au long d'une vie qu'il faut les déconstruire.
- 2- Encourager l'expression culturelle des jeunes citoyens pour faire tomber les barrières du racisme.
- 3- Renforcer, sur le long terme, la cohésion sociale et le vivre ensemble de manière à prévenir toute forme de radicalisme ou d'extrémisme politique, nationaliste, identitaire et/ou religieux.
- 4- Porter une vigilance à toute forme de discrimination en lien avec les critères protégés dits « raciaux » (prétendue race, couleur de peau, nationalité, ascendance et origine nationale ou ethnique, cf. les 19 critères de Unia) au sein des services communaux.
- 5- Organiser des formations permettant d'outiller le personnel communal à la déconstruction des préjugés et du racisme afin d'assurer aux personnes étrangères un accueil tenant compte de leurs spécificités (ex. langue, culture, droits, parcours, etc.).

Or les opérateurs mènent régulièrement, sur le terrain, des actions d'interculturalité dont l'objectif est de faciliter l'intégration de personnes étrangères et d'origine étrangère, notamment par le biais d'actions favorisant la lutte contre les discours haineux et les discriminations, l'établissement de liens entre autochtones et allochtones.

Fédération CAIPS, Mémoire 2019

"On se sent appartenir à un groupe à partir du moment où on a un rôle à jouer. Certains migrants ont des talents et des compétences à exploiter dans plusieurs domaines : par exemple dans le sport et la culture."

**Témoignage d'un acteur de terrain,
Enquête CPPS Spéciale élections 2018**

A titre d'exemple, dans certaines communes, des quartiers abordent et développent la notion du « vivre ensemble », en revendiquant la création d'espaces communautaires qui permettent de regrouper des personnes de différentes catégories sociales, de différentes cultures autour de thématiques très globales et transversales.

MOC, Les enjeux du MOC de la province de Namur en matière de politique communale

- 6- Collaborer avec les organismes habilités à recueillir et traiter les plaintes portant sur des discriminations et des actes racistes afin de soutenir les personnes victimes d'actes et de propos racistes.
- 7- Collaborer avec les collectifs citoyens qui assurent l'accueil des migrants.

"L'expérience positive de la rencontre avec l'autre est celle qui peut renverser profondément les préjugés. En outre, actuellement on entend souvent les voix politiques opposées aux migrants mais rarement une politique favorable affichée, je pense que les communes et donc les politiciens doivent afficher leurs valeurs démocratiques."

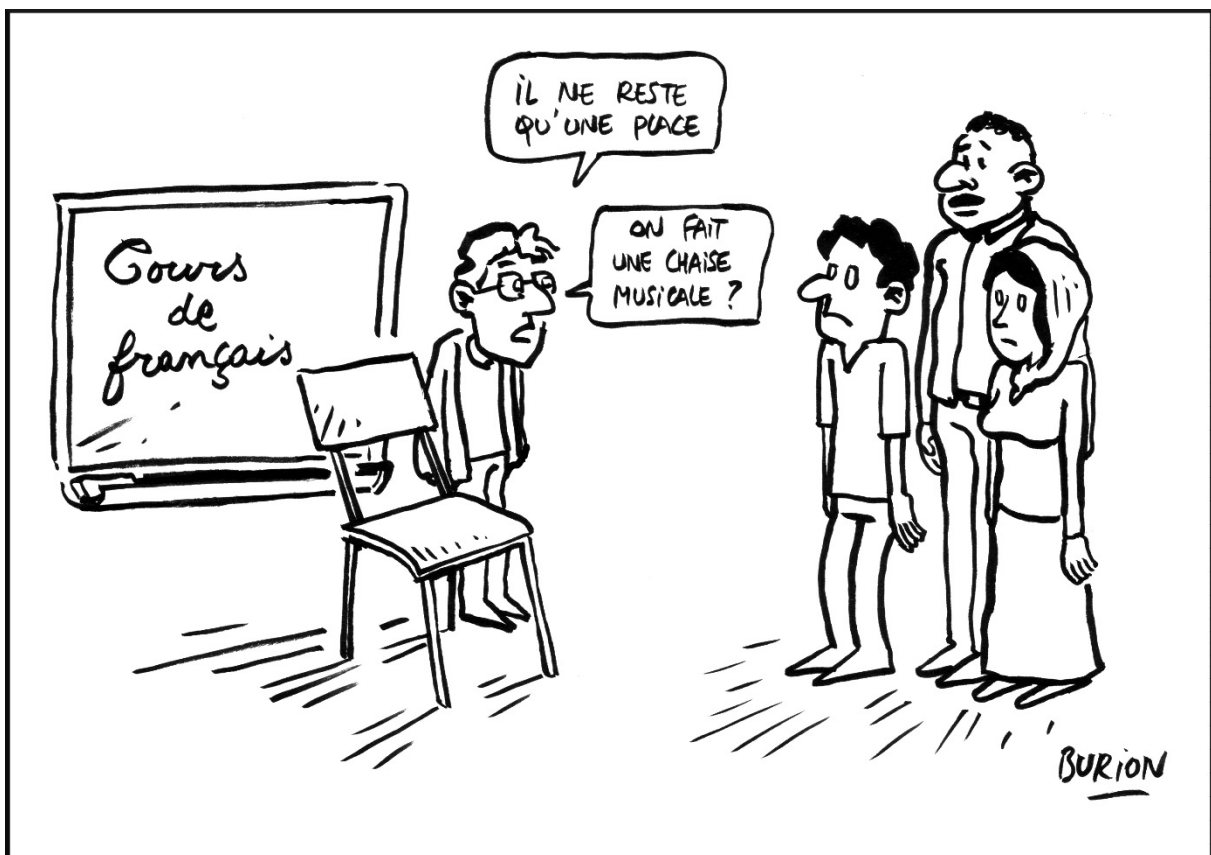
Témoignage d'un acteur de terrain

Les acteurs suggèrent également

- Afficher visiblement, pour l'interne comme pour l'externe, la politique de gestion de la diversité et les efforts dans la lutte antiraciste menés par la commune.

• élections communales 2018 •

❑ Droit à l'éducation, à l'enseignement et à la formation



□ FORMATION À LA LANGUE FRANÇAISE

Nous constatons

Au-delà des difficultés individuelles liées à la maîtrise du français ou d'obstacles administratifs liés au titre de séjour, les principaux problèmes dans l'accès aux formations à la langue française (FLF) sont liés à l'offre insuffisante. Cette offre insuffisante est constatée surtout dans les communes éloignées des grands centres urbains que sont Namur, Andenne, Dinant ou Sambreville.



Nous recommandons

- 1- Mettre des locaux à disposition des associations pour organiser des cours de français ou des tables de conversation.
- 2- Soutenir via des appels à projets, gérés par le Plan de cohésion sociale de la commune, l'organisation de formations à la langue française (FLF) au sein de la commune.
- 3- Octroyer aux personnes une prise en charge des coûts liés à la formation, en ce compris l'idée de gratuité et de défraiement en termes de mobilité et de garderie, mais également en terme d'équité entre les apprenants/stagiaires quel que soit leur statut (CPAS, contrat de formation avec le Forem ou pas de remboursement).

Les acteurs suggèrent également

- Favoriser les activités qui localement permettent le brassage des populations pour une utilisation ludique de la langue et un décloisonnement favorisant le vivre ensemble.
- Octroyer aux personnes une prise en charge des coûts liés à la formation, en ce compris l'idée de gratuité et de défraiement en termes de mobilité et de garderie, mais également en terme d'équité entre les apprenants/stagiaires quel que soit leur statut (CPAS, contrat de formation avec le Forem ou pas de remboursement).
- Mettre en place des formations à la langue française (FLF) avec une pédagogie adaptée à un public de très jeunes adultes, particulièrement pour les mineurs étrangers non accompagnés (MENA), incluant potentiellement une orientation métier.
- Augmenter le nombre de classes, ainsi que la formation, l'accompagnement et le soutien des enseignants des classes passerelles (DASPA).

*En 2018, nous voulons des communes qui...
renforcent l'accompagnement en FLE
(français langue étrangère) au sein des
écoles de la commune.*

Ciré, Mémoire droits des étrangers

□ FORMATION À LA CITOYENNETÉ

Nous constatons

Inscrite dans le cadre du parcours d'intégration, la formation à la citoyenneté pose problème parce que les offres sont insuffisantes. D'une part, les offres existantes présentent des horaires ne correspondant pas toujours aux agendas des participants potentiels (ex. incompatibilité avec les horaires de la crèche/école des enfants et/ou de la formation professionnelle). D'autre part, les opérateurs ne peuvent être présents partout sur le territoire de la province de Namur. Si bien que dans certaines communes, les listes d'attente d'entrée en formation, sans nécessairement s'allonger, peuvent perdurer plusieurs mois.



Nous recommandons

- 1- Créer une enveloppe budgétaire, gérée par exemple par le CPAS, pour permettre la prise en charge des coûts liés aux déplacements pour suivre les cours de citoyenneté.
- 2- Mettre des locaux à disposition des associations pour organiser des formations à la citoyenneté.
- 3- Inciter à l'organisation conjointe par plusieurs partenaires (ex. communes et/ou opérateurs du secteur) de formations à la citoyenneté (FIC) afin d'accroître l'offre disponible pour les personnes soumises à l'obligation (dans le cadre du parcours d'intégration).
- 4- Octroyer aux personnes une prise en charge des coûts liés à la formation, en ce compris l'idée de gratuité et de défraiement en termes de mobilité et de garderie, mais également en terme d'équité entre les apprenants/stagiaires quel que soit leur statut (CPAS, contrat de formation avec le Forem ou pas de remboursement).

Les acteurs suggèrent également

- Organiser des garderies pour la durée des formations (ex. insertion socioprofessionnelle, à la citoyenneté, etc.) données occasionnellement dans les locaux mis à disposition par les communes aux associations.

Le mouvement laïque demande aux autorités communales et provinciales de mettre en place des services d'accueil ponctuels pour les parents suivant des formations ou à la recherche d'un travail.

CAL, Élections communales et provinciales 2018

• élections communales 2018 •

□ Droit à un logement décent et à un environnement sain



Nous constatons

La question du logement est cruciale, à plus d'un titre, pour les personnes étrangères ou d'origine étrangère, comme pour toutes autres d'ailleurs. L'accès est sans cesse plus difficile (coût, discrimination, garanties, etc.) et la connaissance de ses droits en tant que locataire est défaillante. Or, le logement est le point de départ de toutes démarches de formation ou de recherche d'emploi et parfois, d'obtention du titre de séjour.

S'il existe une série de droits fondamentaux (droits aux soins, droit au travail...), le droit au logement est la condition sine qua non pour une intégration durable dans "la cité" et un épanouissement des personnes concernées. Comment peut-on en effet se sentir sécurisé, se projeter dans l'avenir, avoir une famille sans même avoir un toit ? Si ce toit peut prendre des formes différentes, il est la base indispensable pour une émancipation et pour une insertion.

RSUN, Fin du sans-abrisme à Namur : oui, c'est possible !



Nous recommandons

- 1- Renforcer tout dispositif permettant d'augmenter l'accès au logement (ex. agence immobilière sociale, taxe sur les immeubles inoccupés, capteur logement, reconnaissance de l'habitat alternatif, etc.).
- 2- Offrir des logements adéquats et lutter contre les propriétaires qui louent des biens inadéquats et insalubres (marchands de sommeil).
- 3- Rendre les informations sur le logement plus accessibles, notamment pour les personnes analphabètes ou non francophones, et/ou dont les références wallonnes en termes de gestion et d'accès au logement ne sont encore que partiellement acquises.
- 4- Poursuivre les efforts entrepris pour mettre à disposition des logements de qualité et abordables pour les citoyens aux revenus modestes et sans discrimination à l'égard des personnes étrangères ou d'origine étrangère.
- 5- Lutter contre toute discrimination au logement en collaborant avec les organismes habilités.
- 6- Renforcer dans tout nouveau projet d'aménagement urbain la prise en compte des dimensions intergénérationnelles, de mixité sociale et ethnoculturelle avec pour visée de favoriser la cohésion sociale et le vivre ensemble.
- 7- Prendre les dispositions nécessaires au niveau communal pour rendre possible les habitats alternatifs (ex. habitat léger, habitat partagé, habitat multigénérationnel, etc.) comme réponse au déficit d'offre de logement.

"Parce que les personnes qui sortent de centres d'accueil [pour demandeurs d'asile] ont un temps limité pour trouver un logement. Il peut arriver qu'ils choisissent au plus vite et que le logement ne soit pas adapté pour eux (solitude, prix exorbitant, mobilité limitée, etc.). Cela peut être un frein à leur intégration et leur bien-être."

Témoignage d'un acteur de terrain

"Il y a un manque de logements publics, les prix des loyers dans les locations privées sont trop élevés ce qui engendrent un facteur de surendettement rien que pour se loger pour les familles précarisées d'origine étrangère."

Témoignage d'un acteur de terrain

Les acteurs suggèrent également

- Mettre en place un dispositif d'accompagnement des personnes étrangères tout au long de leur première recherche de logement, et éventuellement après, afin de rassurer les propriétaires et potentiellement créer des liens entre eux et leurs nouveaux locataires avec pour visée de favoriser la cohésion sociale et le vivre ensemble.
- Créer des logements communautaires (à l'instar de l'initiative de l'asbl 1toit2âges) pour diminuer les coûts et améliorer le vivre ensemble, ce qui permettrait aux personnes étrangères qui s'installent de cohabiter avec d'autres personnes, de toutes nationalités confondues et de tout âge. Certains réfugiés reconnus seraient intéressés de partager et de découvrir davantage la vie des Belges et inversement.

Luttant contre les discriminations liées aux revenus, aux origines, au handicap, à la santé, etc. dont sont encore malheureusement trop souvent victimes les personnes étrangères ou d'origine étrangère, les jeunes et les seniors, les femmes, les familles monoparentales, les malades ou encore les allocataires sociaux. Il s'agit donc notamment d'empêcher le bailleur d'exiger la production de documents telles les fiches de paie des trois derniers mois et d'encadrer fermement les pratiques d'agences immobilières privées et d'observer les recommandations du Plan Provincial et Local d'Intégration (PPLI)

MOC, Les enjeux du MOC de la province de Namur en matière de politique communale

• élections communales 2018 •

□ Droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale



Nous constatons

Les catégories les plus vulnérables de la population belge, et *a fortiori* de la province de Namur, ont un accès mal aisé au système de santé, au point de postposer ou de renoncer à des soins. Les professionnels de la santé font état d'un manque de préparation à la confrontation avec la différence culturelle (langue, codes culturels, conception de la maladie, etc.).

Un des constats est que les personnes ne maîtrisent pas correctement l'information sur la santé, voire n'ont pas la capacité à mettre en pratique leurs connaissances pour faire valoir leurs droits (comment dépasser les obstacles quand on est exclu, ghettoisé, pauvre, privé de droits parce que sans-papiers, etc.?). Ils n'ont pas la littératie⁷ nécessaire pour le bénéfice de leur santé. Ces cas de figure peuvent provoquer un sentiment de stigmatisation au point que certaines personnes autocensurent leurs démarches.

L'inverse est également possible. C'est-à-dire que des professionnels non formés et des services inadaptés reçoivent des publics dont les demandes ne cadrent pas avec les catégories et les grilles de lecture belges.

"Nous sommes amenés parfois à nous servir de Google translate à cause du temps d'attente ou carrément l'absence de traducteur dans la langue requise."

Témoignage d'un acteur de terrain

Par ailleurs, les sans-papiers, sans accès à l'aide sociale puisqu'en séjour irrégulier, dépendent d'un budget du CPAS dans leur accès au dispositif d'aide médicale urgente (AMU).

□ SANTÉ



Nous recommandons

- 1- Encourager la formation des professionnels de la santé à la démarche interculturelle et à la lutte contre les préjugés et le racisme.
- 2- Mieux informer les personnes étrangères ou d'origine étrangère quant au fonctionnement des services de santé et aux démarches à réaliser pour accéder aux soins.
- 3- Organiser une formation tous les deux ans pour les travailleurs sociaux concernés pour mettre à jour leurs connaissances relatives à l'accompagnement des publics les plus précarisés vers les soins de santé.
- 4- Renforcer les liens entre les acteurs concernés par l'accueil et la prise en charge psychosociale afin de faciliter l'accès aux soins de santé en santé mentale.

⁷ Selon Cultures & Santé, la littératie en santé est « la capacité d'accéder, de comprendre, d'évaluer et d'appliquer l'information de manière à promouvoir, à maintenir et à améliorer sa santé et celle de son entourage dans divers milieux au cours de la vie. »

Les acteurs suggèrent également

- Créer et renforcer les services de médiation interculturelle, tant en santé physique qu'en santé mentale. Au-delà de la seule traduction, le médiateur est un instrument indispensable pour favoriser l'accès aux soins apportés aux personnes étrangères ou d'origine étrangère, avec des conséquences positives sur la qualité de la relation et des soins.
- Renforcer les services d'interprétariat et le panel des langues disponibles pour accroître l'offre et répondre adéquatement aux besoins rencontrés sur le terrain.
- Encourager la mise en place d'une offre plus importante au niveau de la santé mentale de façon à répondre dans un délai raisonnable et en termes qualitatifs aux besoins constatés sur le terrain.

□ URGENCE SOCIALE, AIDE SOCIALE ET AIDE MÉDICALE URGENTE



Nous recommandons

- 1- Assurer un accès minimal à une information sur les dispositifs d'urgence sociale et médicale (ex. conditions d'accès, personnes de contact, démarches à suivre, etc.) dans les différents services de la commune et sur le site internet.
- 2- Organiser une formation tous les deux ans pour les travailleurs sociaux concernés pour mettre à jour leurs connaissances relatives à l'accompagnement des publics les plus précarisés vers les soins de santé (y compris l'explication du dispositif d'aide médicale urgente, l'amélioration des connaissances du réseau et des ressources existantes).
- 3- Former les travailleurs des CPAS, ou les travailleurs du service du CPAS dédié, à l'aide médicale urgente (AMU) et aux aides sociales appropriées aux publics.
- 4- Diversifier les moyens d'expliquer pour rendre le plus clair possible la procédure et les soins de santé qui sont pris en charge, ou non, par l'aide médicale urgente (AMU).
- 5- Informer et former les travailleurs des CPAS au fonctionnement du réseau d'urgence sociale existant dans la commune ou dans les grandes villes avoisinantes afin de délivrer les conseils et une orientation de qualité aux personnes en exprimant le besoin.
- 6- Porter une attention spéciale à la situation des sans-papiers – celle de l'exclusion totale –, garantir la sécurité de leur accueil par des structures associatives et citoyennes en tout temps, afin de garantir leurs droits fondamentaux.

Les acteurs suggèrent également

- Promouvoir les outils existants sur l'aide médicale urgente (AMU) pour les personnes étrangères et d'origine étrangère, comme pour les autres, dans les locaux communaux accessibles au public.
- À un niveau supra-communal, mettre en place un numéro vert disponible 24h/24 avec des opérateurs bi/trilingues formés spécifiquement pour activer les dispositifs d'urgence sociale et médicale mis en réseau entre communes.

En 2018, nous voulons des communes qui...

informent de manière claire, précise et proactive les usagers sur les différents types d'aide sociale, en ce compris le droit à l'aide médicale urgente pour les personnes sans papiers (directement par les fonctionnaires du CPAS et via le site internet du CPAS).

Ciré, Mémorandum droits des étrangers

□ Droits à un revenu digne & Droit au travail



Nous constatons

En province de Namur, le concept d'« ethnostratification »⁸ du marché du travail se vérifie⁹. Le marché du travail comporte *grosso modo* deux segments. Les « *insiders* » qui trouvent des emplois stables, une haute sécurité d'emploi, des salaires élevés. Les « *outsiders* » doivent quant à eux se contenter des emplois à durée déterminée, assortis d'une plus grande insécurité et de salaires moins élevés.

Les personnes d'origine belge et une grande partie des personnes originaires des pays fondateurs de l'Europe font davantage partie des *insiders*. Les autres personnes étrangères et d'origine étrangère se retrouvent majoritairement parmi les *outsiders*.

[...] les personnes d'origine belge prédominent plus fortement dans le secteur public que dans le secteur privé. Nous notons toutefois quelques exceptions frappantes, comme la surreprésentation des personnes d'origine maghrébine et – essentiellement – d'origine autre africaine dans le secteur public à Bruxelles, qui s'accompagne d'une forte sous-représentation en Flandre, et de la nette sous-représentation des personnes d'origine candidat UE dans le secteur public en Wallonie.

Unia et SPF Emploi, Monitoring socio-économique 2017



Nous recommandons

- 1- Lutter, à chaque échelon d'action de la commune (du service population aux écoles communales), contre les inégalités et la ségrégation de manière à contribuer à renforcer l'acceptation de la diversité dans la société et sur le marché du travail.
- 2- Contribuer à la meilleure articulation possible entre le plan individualisé d'intégration sociale (PIIS) et le parcours d'intégration, dans une approche intégrée, afin d'éviter les redondances et la multiplication des procédures.
- 3- Soutenir une campagne de sensibilisation mettant en valeur la diversité, qu'il s'agisse de diversité culturelle, de handicap, etc.
- 4- Mettre en place un plan de gestion de la diversité au sein de la commune. Un plan implique des actions concrètes, opérationnalisables et visibles au sein de tous les services de la commune et, idéalement, un suivi formel afin de constituer un levier pour la diversité au niveau local.
- 5- Organiser des formations à destination des employés communaux à la politique de la diversité que la commune aura précédemment créée avec eux.

Les questions sur la diversité sont partout: enseignement, entreprise, administration...
Comme les réponses ne sont pas toujours faciles à trouver, les organisations en plein questionnement peuvent faire appel à Unia qui va les aider à développer une approche globale.

Unia, www.lechoixegalite.be

⁸ Unia (2017), « Publication du Monitoring socio-économique 2017: emploi et origine », 13 décembre, url : <https://www.unia.be/fr/articles/publication-du-monitoring-socio-economique-2017-emploi-et-origine>

⁹ C.A.I. (2019, à paraître), « Diversité », *Coaxions*, Centre d'action interculturelle, Namur, n°5, janvier.

-6- Encourager l'élimination de tous les biais ethniques ou culturels susceptibles de perturber le processus de recrutement d'agents communaux. Compléter cette disposition par l'établissement de normes claires des compétences requises (notamment en termes de maîtrise linguistique) pour les fonctions des agents communaux.

-7- Organiser des formations à destination des employés des organisations et des entreprises, pour tous leurs services (accueil, ressources humaines, action sociale, etc.), à la politique de la diversité qu'elles auront précédemment créée avec eux.

En 2018, nous voulons des communes qui...

En matière de ressources humaines favorisent une politique d'embauche qui permette plus de diversité au sein des services communaux.

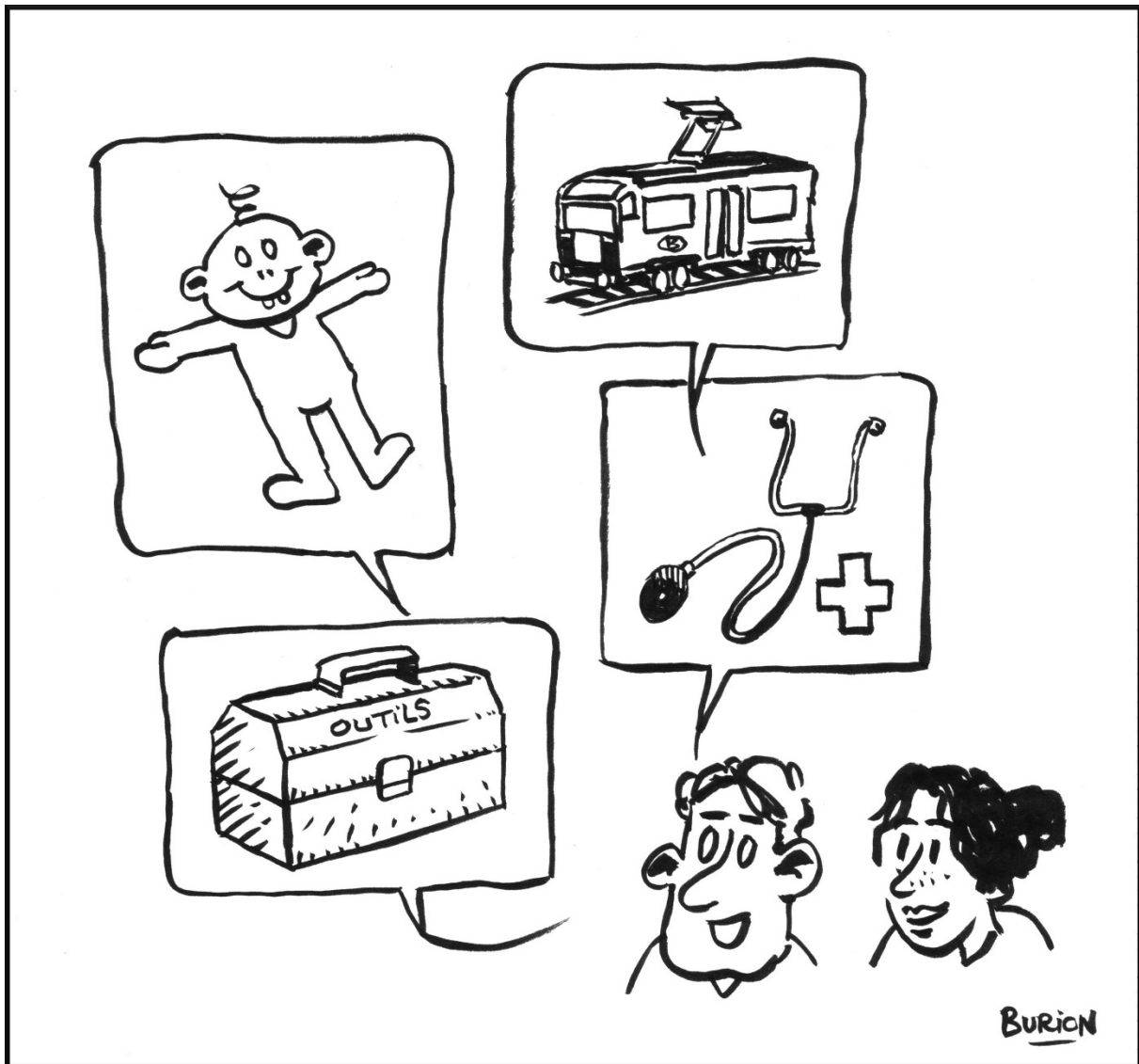
Ciré, Mémoire des droits des étrangers

Les acteurs suggèrent également

- Encourager la mise en place de formations de type entreprise de formation par le travail (EFT), aujourd'hui reprises sous le vocable Centre d'insertion socioprofessionnelle (CISP), adaptées à un public peu alphabétisé et/ou maîtrisant peu le français, sans test d'entrée éliminatoire, et comprenant un renforcement en français.

• élections communales 2018 •

□ Dimensions transversales



□ MOBILITÉ

Nous constatons

La mobilité est une condition d'accès essentielle à la réalisation de tous les autres composants des droits fondamentaux. Plus une personne est mobile, plus elle facilite son accès à différentes opportunités (ex. emploi, formation, logement, loisirs, etc.). C'est pourtant un point noir dans l'autonomie et l'épanouissement des personnes.

Ce n'est pas le droit fondamental qui, dans les textes fondateurs (Constitution, Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne), dispose des fondements les plus solides. On parle surtout de liberté de circulation et de séjour... on parle aussi de liberté d'aller et venir... Pourtant, par "droit à la mobilité", il faut entendre non seulement un "droit de circuler" mais surtout un "droit équitable à l'accès et aux moyens de circuler"...

Michaël Van Cutsem (PRO TE IN), « Mobilité et intelligence territoriale »



Nous recommandons

- 1- Encourager le CPAS de leur commune à prendre en charge les frais de déplacement des personnes qui suivent une formation en langue française et/ou une formation en citoyenneté dans le cadre de leur parcours d'intégration.
- 2- Diffuser dans les services communaux les informations sur le fonctionnement des transports en commun et sur les possibilités de réductions et de remboursement (ex. abonnements scolaires, réduction famille nombreuse, etc.).
- 3- Renforcer les alternatives à la mobilité conventionnelle (ex. covoiturage, vélos partagés, voitures partagées) en se concertant avec les opérateurs classiques (SNCB et TEC).
- 4- Charger un service ou un organisme au sein de la commune qui sera responsable de sensibiliser la population et de promouvoir les alternatives existantes.

"Se déplacer entre les quartiers éloignés et le centre-ville ou inversement représente une difficulté matérielle et financière importante pour les citoyens qui résident dans ces zones périphériques aux loyers moins coûteux. Les familles avec enfants sans voiture ont trop peu d'alternative pour fréquenter les lieux éducatifs, culturels, sportifs, festifs... du centre-ville en journée, en soirée ou le week-end."

Témoignage d'un acteur de terrain

□ PETITE ENFANCE

Nous constatons

Au regard de leur projet de vie, les parents étrangers ou d'origine étrangère, comme tout parent, doivent trouver des solutions pour garder leurs nourrissons, bébés ou même jeunes enfants. Il leur est tout aussi difficile que les autres parents de trouver une place dans les crèches, halte-accueil et autres

solutions de garde d'enfants. Pour certains s'ajoutent des difficultés culturelles et/ou linguistiques aux déjà connues difficultés financières, de mobilité ou de disponibilité des places dans ces structures.

Alors qu'il y a encore quelques années, le schéma familial le plus commun était celui de la famille nucléaire, c'est-à-dire une famille composée des parents et des enfants. Le schéma de la plupart des familles s'est largement diversifié : elles sont monoparentales, recomposées, homosexuelles, interculturelles ou immigrées notamment. Ces caractéristiques pouvant se cumuler, les schémas familiaux se sont aussi complexifiés.

CHACOF, Mémorandum. Des constats et des revendications



Nous recommandons

- 1- Rendre plus accessibles financièrement les services de garde d'enfant pour les personnes à faibles revenus en général, et particulièrement pour celles soumises à l'obligation de suivre le parcours d'intégration.
- 2- Soutenir les milieux d'accueil qui développent avec les familles des projets participatifs de soutien à la santé, à la parentalité, au bien-être et à la gestion de la diversité.
- 3- Renforcer des expériences telles que les BébéBus à l'initiative du GABS.
- 4- Organiser pour le personnel des structures de petite enfance des formations à l'interculturalité et des sensibilisations afin de diminuer les préjugés et le racisme.
- 5- Veiller à une diversité du personnel engagé dans les dispositifs d'accueil afin de favoriser d'autres regards sur la petite enfance.

"Pour près de 80% de nos utilisateurs, après le constat établi avec les maisons de quartier, nous avons dû adapter notre tarification pour proposer un coût à 2,00€ la journée d'accueil aux plus démunis. Pour beaucoup, ce coût reste encore trop important, d'autant plus s'ils doivent encore prendre en charge les frais de transport."

Témoignage d'un acteur de terrain

Les acteurs suggèrent également

- Favoriser au sein des territoires communaux les pratiques communes, le temps partagé dans des activités mixtes interculturelles et intergénérationnelles qui créent des liens de (re)connaissance mutuelle et deviennent des jalons pour s'interroger ensemble sur le statut parental et répondre avec nuances aux problèmes.
- Soutenir tous les parents, sans discrimination selon leur origine, en proposant (entre autres initiatives) des traductions orales, la présence d'interprètes, des soutiens culturels éducatifs pour ceux dont le français n'est pas la langue maternelle, etc.

• élections communales 2018 •

■ Comment agir ?

Pour de nombreuses recommandations énumérées ici, le Centre d'action interculturelle et les acteurs de terrain sont capables et reconnus pour participer à toute initiative qu'entreprendrait une commune.

Le **C.A.I. est prêt à collaborer toujours plus étroitement avec les autorités communales**. Dans notre vision, ces collaborations débordent les obligations décrétales liées au parcours d'intégration et le passage obligé des personnes étrangères par le service Population. Nous répétons systématiquement que toute avancée qui sera faite en faveur des personnes étrangères ou d'origine étrangère constituera une **valeur ajoutée équivalente sur la population des communes**. Car toute avancée pour les droits fondamentaux des plus démunis a un impact positif pour l'ensemble de la société.

Plus particulièrement, le C.A.I. propose et peut s'associer avec les communes (sans être exhaustif) pour :

- Les formations à l'approche interculturelle, au premier accueil, aux droits des étrangers, à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations et les préjugés, etc. ;
- L'accompagnement de la mise en place d'un plan de formation à l'approche interculturelle dans le cadre de la gestion des ressources humaines ;
- L'articulation du PIIS et du parcours d'intégration afin d'éviter les redondances et la multiplication des procédures ;
- La collaboration avec les plateformes d'acteurs, coordonnées par le C.A.I., la Province de Namur et le CLPS de Namur en complémentarité avec la coordination menée par les Plans de cohésion sociale (PCS) ;
- Organiser des séances d'information voire un accompagnement sur des matières spécifiques à destination des personnes étrangères : l'équivalence des diplômes, les droits et les obligations et mode de fonctionnement et de relations au sein des entreprises ;
- Collaborer pour promouvoir le droit de vote pour les étrangers ;
- S'impliquer dans la mise en place de projets et d'actions interculturelles ;
- Participer à diverses actions de sensibilisation à la lutte contre les préjugés.

■ Pour en savoir plus sur les termes usuels

Titres de séjour délivrés en Belgique (cf. [eurostat](#))

- *Raisons liées à la famille* : Le ressortissant d'un pays tiers peut rejoindre un ressortissant de l'UE ou un ressortissant d'un autre pays tiers résidant dans l'UE. Les droits, obligations et procédures ne sont pas les mêmes. Sont également repris dans cette catégorie les enfants (mineurs ou adultes) et les enfants adoptés.
- *Raisons liées à l'éducation* : un ressortissant d'un pays tiers accepté par un établissement d'enseignement supérieur et admis sur le territoire d'un État membre pour exercer comme activité principale un cycle d'études à temps plein sanctionné par un diplôme d'enseignement supérieur reconnu par l'État membre, des diplômes, certificats ou doctorats dans un établissement d'enseignement supérieur, qui peuvent couvrir un cours préparatoire préalable à cette formation conformément à sa législation nationale. Sont également repris dans cette catégorie les étudiants d'échange internationaux, les volontaires internationaux, les stagiaires et d'autres raisons liées à l'éducation.
- *Raisons liées à des activités rémunérées* : Les activités rémunérées comprennent les premiers permis de séjour délivrés à des personnes ayant obtenu une autorisation de travail en tant que chercheur, travailleur hautement qualifié, receveur de la Carte bleue européenne, et d'autres raisons comprenant les personnes employées et les travailleurs indépendants, les stagiaires rémunérés et les personnes au pair rémunérées.
- *Statut de réfugié et protection subsidiaire* : Le statut de réfugié est la reconnaissance par la Belgique d'un ressortissant d'un pays tiers ou d'un apatride en tant que réfugié selon les critères de la Convention de Genève (1951). « Le terme "réfugié" s'applique à toute personne qui craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. » (cf. [ADDE](#)) « Le statut de protection subsidiaire est accordé à l'étranger qui ne peut être considéré comme un réfugié et qui ne peut pas bénéficier de l'article 9ter, et à l'égard duquel il y a de sérieux motifs de croire que, s'il était renvoyé dans son pays d'origine ou, dans le cas d'un apatride, dans le pays dans lequel il avait sa résidence habituelle, il encourrait un risque réel de subir des atteintes graves, et qui ne peut pas ou, compte tenu de ce risque, n'est pas disposé à se prévaloir de la protection de ce pays et ce, pour autant qu'il ne soit pas concerné par les clauses d'exclusion. » (cf. [ADDE](#))
- *Raisons humanitaires* : Un permis de séjour accordé pour des raisons humanitaires pourrait être l'aboutissement d'une procédure d'asile, lorsqu'il n'y a pas lieu d'accorder une protection internationale, mais qu'il est toujours nécessaire de permettre à l'intéressé de rester dans l'État membre; ou il pourrait être accordé sans aucun lien avec une procédure d'asile, dans des contextes non liés à l'asile.
- *Autres raisons* : Par exemple mais pas uniquement, pour les victimes de trafic d'êtres humains.

Demandeur d'asile

Selon l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), un demandeur d'asile est : « *Personne demandant à obtenir son admission sur le territoire d'un État en qualité de réfugié et attendant que les autorités compétentes statuent sur sa requête. En cas de décision de rejet, le demandeur débouté doit quitter le territoire de l'État considéré ; il est susceptible de faire l'objet d'une mesure d'expulsion au même titre que tout étranger en situation irrégulière, à moins qu'une autorisation de séjour lui soit accordée pour des raisons humanitaires ou sur un autre fondement.* »

Personne étrangère

Une personne étrangère est une personne qui s'installe dans un autre pays, dans ce cas de figure la Belgique, que celui dont il possède la nationalité. Il a immigré. Immigrer : du préfixe *in-* et du verbe *migrare* en latin.

Par ailleurs, est considérée comme étrangère et non-européenne, la personne dont la nationalité est distincte de celle d'un des vingt-huit États-membres de l'Union européenne.

Le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, modifié en son article 150 par le Décret du 27 mars 2014, définit les personnes d'origine étrangère comme suit. « 1° *les personnes étrangères : les personnes ne possédant pas la nationalité belge, séjournant de manière durable ou temporaire sur le territoire de la région de langue française ;* ».

Personne d'origine étrangère

Une personne d'origine étrangère est une personne qui :

- Soit, concordait ultérieurement avec la définition de personne étrangère et a obtenu la nationalité belge ;
- Soit, a la nationalité belge et dont l'un des ascendants au moins a immigré en Belgique.

Le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, modifié en son article 150 par le Décret du 27 mars 2014, définit les personnes d'origine étrangère comme suit : « 2° *les personnes d'origine étrangère : les personnes qui ont émigré en Belgique ou dont l'un des ascendants a émigré en Belgique et qui ont la nationalité belge ;* ».

Personne étrangère ou d'origine étrangère

Cette expression regroupe les deux acceptions personne étrangère et personne d'origine étrangère. Au C.A.I., nous recourrons fréquemment à son acronyme « PEOE ».

Personne « non-étrangère » ou citoyen belge

Théoriquement, une personne « non-étrangère » ne compterait aucune personne étrangère parmi ses ascendants (cf. les définitions de Personne étrangère et de Personne d'origine étrangère). L'histoire démographique belge permet de raisonnablement douter de cette plausibilité.

Primo-arrivant

Le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, modifié en son article 150 par le Décret du 27 mars 2014, les primo-arrivants comme suit. « 3° *les primo-arrivants : les personnes étrangères séjournant en Belgique depuis moins de trois ans et disposant d'un titre de séjour de plus de trois mois, à l'exception des citoyens d'un état membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen, de la Suisse, et des membres de leur famille ;* »

Sans-papiers

Par l'expression « sans-papiers » est désignée une personne étrangère dont le statut juridique sur le territoire belge ou européen n'est assorti d'aucun titre ou document de séjour en ordre de validité. L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) précise à leur égard : « Migrant contrevenant à la réglementation du pays d'origine, de transit ou de destination, soit qu'il soit entré irrégulièrement sur le territoire d'un Etat, soit qu'il s'y soit maintenu au-delà de la durée de validité du titre de séjour, soit encore qu'il se soit soustrait à l'exécution d'une mesure d'éloignement. »

Personne en séjour irrégulier

« Les personnes en séjour irrégulier sont des personnes étrangères qui se trouvent sur le territoire belge et qui n'y disposent pas ou plus d'un droit de séjour (ex: les demandeurs d'asile déboutés, les personnes qui sont restées au-delà de la validité de leur visa...) » (cf. [Ciré](#)) Ces personnes sont susceptibles à tout moment de recevoir un ordre de quitter le territoire belge. L'obligation de quitter le territoire, les place en séjour irrégulier avec ordre de quitter le territoire. Elles ont toujours la possibilité, dans un délai très court,

d'introduire un recours et de se trouver pour la durée de ce recours en séjour irrégulier mais en cours de procédure.

Clandestin

Une personne qui ne se serait jamais enregistrée, ne se serait jamais signalée, ou n'aurait jamais déposé de demande d'asile à l'Office des étrangers, par exemple et non exhaustivement, répondrait davantage à la définition de « clandestin ».

Mineur étranger non accompagné (MENA)

Pour l'ADDE (cf. [ADDE](#)), un MENA est « l'étranger :

- Qui paraît ou déclare être âgé de moins de 18 ans; et
- Qui est ressortissant d'un pays non membre de l'Espace Economique européen (EEE); et
- Qui n'est pas accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale ou la tutelle en vertu de sa loi nationale; et
- Qui ne satisfait pas aux conditions d'entrée ou de séjour en Belgique, ou qui a fait une demande d'asile. »

Inclusion, inclusif, inclusive

Pour Unia (cf. [Unia](#)), l'inclusion consiste à être « ouvert à tou-te-s, quels que soient l'origine, le handicap, la conviction religieuse, l'orientation sexuelle,... » Elle dépasse une inclusion qui serait focalisée sur le handicap pour s'ouvrir à d'autres critères d'exclusion ou de discrimination.

Initiative locale d'intégration (ILI)

« Les Initiatives Locales d'Intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère (ILI) sont des asbl ou des pouvoirs publics qui mènent des actions spécifiques vis-à-vis d'un public de personnes étrangères ou d'origine étrangère. Ces initiatives développent une méthodologie et une pédagogie adaptée à ce public. [...] L'appel à projets 2016 [visait] à soutenir les activités suivantes :

- L'apprentissage du français langue étrangère
- La citoyenneté et la compréhension des codes sociaux et culturels ainsi que la connaissance des institutions d'accueil
- Le bilan et l'orientation socioprofessionnelle
- L'aide à l'exercice des droits et des obligations des personnes étrangères ou d'origine étrangère (via des permanences juridiques et/ou sociales)
- L'interculturalité (lutte contre le racisme et les discriminations, déconstruction des préjugés, etc.) » (cf. [DGO5](#))

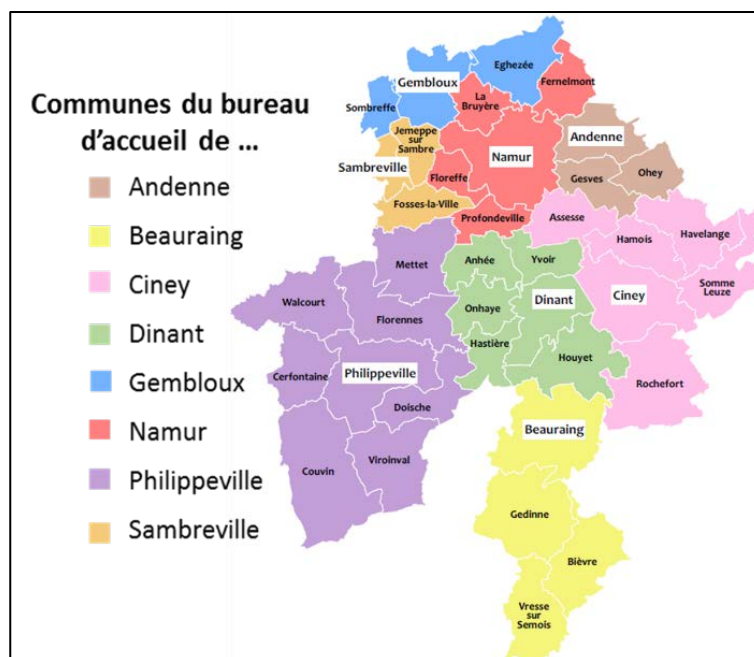
Bureau d'accueil

Les bureaux d'accueil et d'accompagnement sont les espaces dans lesquels le C.A.I. propose un accompagnement social et interculturel des personnes étrangères et d'origine étrangère. Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire de la province de Namur (Andenne, Beauraing, Ciney, Dinant, Gembloux, Namur, Philippeville, Sambreville).

Cet accompagnement comprend la réalisation d'un bilan social complet, une aide aux démarches administratives, une évaluation et une orientation en français langue étrangère et/ou une formation à la citoyenneté ainsi qu'une orientation et un accompagnement socioprofessionnel.

L'accompagnement se fait de façon individuelle et/ou collective. (cf. [C.A.I.](#))

Une coordination des acteurs est également menée au départ de chaque bureau.



Parcours d'intégration (anciennement parcours d'accueil)

« L'objectif du Parcours d'intégration est d'accueillir et d'accompagner les nouveaux résidents étrangers de Wallonie, de les aider à acquérir les connaissances de base sur le fonctionnement de la société et des relations sociales en Belgique et de faciliter leur intégration sur le territoire.

Lors de la commande de son titre de séjour de plus de trois mois par l'administration communale, l'étranger primo-arrivant reçoit un document d'information et est orienté vers le bureau d'accueil le plus proche de son domicile.

Depuis peu, le Parcours d'intégration est devenu entièrement obligatoire. En effet, auparavant, l'obligation portait uniquement sur le suivi du module d'accueil. La volonté de la Wallonie étant de permettre à chacun de bénéficier du soutien et de l'aide adéquate afin de favoriser son intégration dans son nouveau cadre de vie, le parcours d'intégration wallon reste accessible à toute personne étrangère ou d'origine étrangère, primo-arrivante ou non.

L'ensemble du parcours d'intégration est gratuit et est mis en œuvre par les Centres régionaux d'Intégration.

Pour que la langue ne soit pas un obstacle, il peut être fait appel à un interprète, notamment un interprète provenant d'un service d'interprétariat en milieu social agréé par la Wallonie.

Un dispositif structuré en 4 axes

- Un module d'accueil qui se compose d'une information sur les droits et devoirs de toute personne résidant en Belgique et d'un bilan social individuel qui permet un premier accompagnement en fonction des besoins exprimés (logement, santé, emploi, famille, loisirs...)
- Une formation en langue française (si nécessaire)
- Une formation en citoyenneté

- Une orientation vers le dispositif d'insertion socio-professionnelle en fonction des besoins.

Le primo arrivant est tenu de suivre le Parcours d'intégration dans un délai de 18 mois (qui peut être prorogé) à dater de la signature de sa convention d'accueil.

Qui est concerné par le parcours d'intégration des primo-arrivants ?

Le primo arrivant est défini comme : toute personne étrangère qui séjourne en Belgique depuis moins de trois ans et qui dispose d'un titre de séjour de plus de trois mois, à l'exception des citoyens de l'un des Etats membres de l'Union européenne, de l'espace économique Européen, de la Suisse et des membres de leur famille.

Le Code wallon de l'action sociale et de la santé définit les personnes visées par l'obligation et celles qui en sont dispensées. » (cf. [DGO5](#))

Plan provincial et local d'intégration

Le C.A.I. travaille en concertation, en collaboration et en partenariat avec les autres acteurs de l'accueil, de l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère et de l'interculturalité. Avec eux, il impulse une dynamique collective afin d'accroître les efforts, d'améliorer les procédures et de construire des actions conjointes. De cette manière, le C.A.I. favorise l'intégration dans une société interculturelle et le vivre ensemble.

En 2017, la méthodologie de tout ce travail de concertation et de réseautage a été (re)définie par le Plan provincial et local d'intégration (PPLI). Porté en partenariat étroit avec la Province de Namur et le Centre Local de Promotion de la Santé (CLPS), ce Plan constitue le chapeau de toutes nos actions et répond aux exigences de notre décret : « travailler sur un plan qui favorise l'intégration des personnes étrangères, en mettant en évidence leurs besoins spécifiques et en définissant les stratégies à développer pour mieux les rencontrer ». Un comité d'accompagnement du PPLI, se réunit deux fois par an.

Le C.A.I. n'est pas le seul opérateur à travailler avec le public étranger ou sur des thématiques concernant l'intégration, l'immigration et l'interculturalité. Il est dès lors nécessaire de se concerter, de se coordonner et de collaborer avec tous les opérateurs. C'est ce que le PPLI propose : un cadre dans lequel les acteurs, les pouvoirs locaux et le C.A.I. peuvent structurer leurs efforts pour favoriser l'interculturalité, le vivre ensemble et l'accès aux droits fondamentaux pour tou-te-s.

■ Quelques chiffres sur notre province

Population par nationalité en province de Namur, quelques chiffres (au 01 janvier 2018)

	Belges		Étrangers (UE + hors UE)		Total	
Namur	101.901	92%	9.038	8%	110.939	100%
Hors Namur	366.311	96%	15.823	4%	382.134	100%
Province de Namur	468.212	95%	24.861	5%	493.073	100%

Source : be.STAT

■ Sources

- Caravane pour la paix et la solidarité (2018), *Élections 2018 – Votre avis compte*, CPPS, Namur, juin 2018.
- Caravane pour la paix et la solidarité (2018), *Tisser du lien – Spécial Élections 2018*, CPPS, Namur, juin 2018.
- Centre culturel de Namur (2018), *Rapports d'activités 2017*, Centre culturel de Namur, Namur.
- Centre d'action laïque (2018), *Élections communales et provinciales 2018*, CAL, Bruxelles.
- Collectif du groupe intercentres « Plan local d'intégration » (2013) *Guide méthodologique pour l'élaboration et la gestion d'un plan local d'intégration*, DISCRI, La Louvière
- Concertation des Ateliers d'Insertion Professionnelle et Sociale (2018), *Mémorandum 2019*, Fédération CAIPS, Amay, juin.
- Coordination des Haltes-Accueil de la Communauté Française (2015), *Mémorandum. Des constats et des revendications*, CHACOF, Opprebais, février.
- Coordination et initiative pour réfugiés et étrangers (2018), *Mémorandum droits des étrangers. Élections communales 2018*, Ciré, Bruxelles.
- Cultures & Santé (2016), *La littératie en santé : D'un concept à la pratique (guide d'animation)*, Cultures & Santé, Bruxelles.
- DisCRI (2018), *Mémorandum pour une commune interculturelle. Propositions des CRI et du DisCRI en vue des élections communales 2018*, Namur, Dispositif de concertation et d'appui aux Centres régionaux d'intégration, mai 2018.
- Mouvement Ouvrier Chrétien de la province de Namur (2018), *Les enjeux du MOC de la province de Namur en matière de politique communale. Scrutin 2018*, CIEP-MOC, Namur.
- Unia (2018), *Rapport annuel chiffres. Année 2017*, Bruxelles, juin 2018.
- Unia et SPF Emploi (2017), *Monitoring socio-économique. Marché du travail et origine 2017*, Bruxelles, décembre 2017.
- Van Cutsem Michaël (2018), « Mobilité et intelligence territoriale », *Colloque Mobilité inclusive et solidaire*, Province de Namur, Namur, juin.

• élections communales 2018 •

Y'A ENCORE
DU BOULOT...



Burison

Centre d'action interculturelle

Rue Dr Haibe 2,
5002 Saint-Servais (Namur)
Tél. 081/73 71 76
www.cainamur.be



Ed.resp. : Benoîte DESSICY • août 2018



PROVINCE
de NAMUR

